

Compte rendu séance du 02 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2024

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 21/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril, à 19H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme le Maire, Hélène GOGA.

Nombre de conseillers en exercice : 11

8 Présents : Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, M. André DELPONT, Mme Florence JOUNY, M. Benoit de GUIGNÉ, M. Cédric GIL, M. Mathieu VERDIER, M. Jacques JOUNY.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Elise AMIET à M. André DELPONT, M. Eric CARLSBERG à Benoit de GUIGNÉ,

Absente excusée : Mme Charlotte LHUISSET-ZORZI

M Maximilien, inspecteur des Finances Publiques, invité à la séance mais excusé n'a pas pu présenter l'état des dépenses et des recettes de l'année 2023.

Le quorum est atteint.

Cédric GIL a été désigné secrétaire de séance

.....

1- Approbation de la séance du 28 mars 2024 / délibération 2024/12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Approbation du compte de gestion 2023-budget communal 22400 / délibération 2024/13

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-Vote du compte administratif 2023/ délibération 2024/14

Après avoir répondu aux demandes des conseillers sur la nature de certaines dépenses ou recettes, Mme le Maire quitte la séance.

André DELPONT désigné président, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, le compte administratif 2023 qui se

décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT			
Opérations exercice 2023	-700 335.82 €	804 603.38 €	+ 104 267.56 €
Résultats reportés 2022 R002		+ 527 560.07 €	+ 527 560.07 €
TOTAL	-700 335.82 €	1 332 163.45 €	+ 631 827.63 €
INVESTISSEMENT			
Opérations exercice 2023	- 189 604.99 €	+ 118 106.90 €	- 71 498.09 €
Résultats reportés 2022	€	+ 44 957.35 €	+ 44 957.35 €
TOTAL	-189 604.99 €	+163 064.25 €	- 26 540.74 €
Restes à réaliser	-247 613.78 €	0 €	- 247 613.78 €
Solde des restes à réaliser			- 247 613.78 €

- Résultat de clôture en fonctionnement à affecter + 631 827.63 €
- Solde d'exécution en investissement - 26 540.74 €
- Solde des restes à réaliser : - 247 613.78 €
- Résultat définitif de l'année 2023/ R002 + 357 673.11 €

4- Affectation du résultat 2023/ délibération 2023/15

Après avoir approuvé le compte administratif 2023, le conseil municipal décide de procéder ainsi à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 22400 pour 2023:

Résultat de fonctionnement à affecter :

- résultat de l'exercice 2023	+ 104 267.56 €
- résultat reporté exercice antérieur 2022	+ 527 560.07 €
- résultat de clôture à affecter	+ 631 827.63 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

- résultat de l'exercice 2023	- 71 498.09 €
- résultat reporté exercice antérieur 2022	+ 44 957.35 €
- résultat comptable cumulé	- 26 540.74 €

- dépenses engagées non mandatées	- 298 363.93 €
- recettes investissement non réalisées	+ 50 750.15 €
- solde des restes à réaliser	- 247 613.78 €

Besoin réel de financement - 274 154.52 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- en couverture du besoin réel de financement en investissement	274 154.52 € R/1068
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	+ 357 673.11 € R/002

5- Vote des taux d'imposition des trois taxes communales année 2024 /délibération 2024/16

- Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition pour les trois taxes directes locales et des allocations compensatrices pour l'année 2024,
- Vu les règles applicables au vote des taux des impôts locaux,
- Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 07 mars 2024
- Mme le Maire propose à l'assemblée **de ne pas modifier les taux de la délibération n°29/2023** et de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Taux de référence 2023	Bases 2024 notifiées	Taux votés	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâti	41.07%	1 108 000 €	41.07%	455 056 €
Taxe foncière non bâti	53.09%	52 100 €	53.09%	27 660 €

Taxe habitation	12.59 %	109 800 €	12.59%	13 824 €
Total				496 450 €
Autres taxes et allocations				18 909 €
TOTAL		1 269 900 €		515 449 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le tableau proposé ci-dessus.

6-Vote des subventions 2024/ délibération 2024/17

- Vu le CGCT et notamment l'article L.2311-7 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération,
- Sur proposition de Mme le Maire et de la commission des finances,
- Les subventions aux associations sont les suivantes :

Monsieur RAPIN, président de la société de chasse quitte la séance au moment du vote de la 1^{ère} subvention.

ACCA SOCIETE DE CHASSE	1300
AFSEP SCLÉROSE	50
AMICALE DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX	100
AMICALE TOURNAISE ZIM BOUM	1000
ANCIENS COMBATTANTS CATM	350
CLOWNS STÉTHOSCOPE	100
COPATABANAC	300
ENTRE DEUX RÊVES	1000
FOYER RURAL	1000
GDSA ABEILLES	200
LIRE D LIVRE	600
PEMDA	1000
PRÉVENTION ROUTIÈRE	150
SECOURS CATHOLIQUE	200
SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE HIST.CREON	100

Le montant total des subventions inscrit au budget s'élève **7450 €**

7-Vote du BP communal 2024/ délibération 2024/18

Après avoir rappelé les reports prévus lors de l'affectation des résultats 2023, suite au vote du compte administratif 2023, Mme le Maire présente les documents budgétaires 2024.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ayant été envisagées lors de la commission des finances du 07 mars 2024.

Vu la délibération n°2021/64 sur le passage à la nomenclature M57,

Mme le Maire propose également de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel) et à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le budget communal 2024 qui se présente comme suit, **autorise** la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% décrits ci-dessus et **autorise** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après avoir rappelé les reports prévus lors de l'affectation des résultats 2023, suite au vote du compte administratif 2023, Mme le Maire présentera les documents budgétaires 2024.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ont été envisagées lors de la commission des finances du 07 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, devra se prononcer sur l'adoption du budget communal 2024 qui se présente comme suit :

<u>FONTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	1 155 500.11 €	797 827.00 €
Résultat de Fonctionnement Reporté 2023/R002	0€	+ 357 673.11 €
TOTAL	1 155 500.11 €	1 155 500.11 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	885 593.04 €	902 133.78 €
Solde d'exécution reporté 2023/D001	26 540.74€	0 €
TOTAL	912 133.78 €	912 133.78 €
TOTAL DU BUDGET	2 057 633.89 €	2 057 663.89 €

Sont inclus en dépenses et en recettes d'investissement les restes à réaliser.

8- FDAEC 2024/ délibération 2024/19

Mme le Maire fera part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental.

Suite au courrier du 21 mars 2024, des conseillers départementaux du canton de l'Entre Deux Mers, Madame Marie-Claude AGULLANA et Monsieur Nicolas TARBES, elle leur rappelle le montant de l'attribution à la commune de 7 326.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal, décide de réaliser les opérations suivantes avec l'aide proposée :

- Achat d'équipement pour la mairie et la voirie (corbeilles et vitrines extérieures)
- Achat de matériel de jeux pour l'école
- Achat de mobilier pour la mairie
- Il est entendu que la part d'autofinancement de la commune est au moins égale à 20% de la dépense.

9-Suppression et création de poste - Tableau des effectifs de la commune

Considérant l'avancement de grade prévu au 1^{er} octobre 2024,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

la suppression :

- d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

la création :

- d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- et d'adopter le tableau des emplois suivant au 1^{er} octobre 2024 :

<u>CADRE EMPLOI</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>EFFE CTIF</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIREN DE SERVICE</u>
<u>Filière administrative</u>			
Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35 heures
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	1	35 heures
Adjoint technique		3	35 heures
Adjoint technique	C1	1	28 heures

Adjoint du patrimoine	C1	1	17 heures 30
Adjoint d'animation	«	1	5.66/35 ^{ème} en CDD
Adjoint d'animation	«	1	5.66/35 ^{ème} en CDD
<u>Filière médico-sociale</u>			
ATSEM principal 1ère classe	C3	1	35 heures
<u>total</u>		11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2024. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera inscrit au budget.

Questions diverses

*Quelques lignes de dépenses d'Investissement ayant été détaillées, une discussion s'engage sur les bornes pour véhicules électriques qui pourraient équiper la commune.

Mme le Maire rend compte d'une discussion qu'elle a eue avec le Maire de Lestiac concernant les subventions possibles du SDEEG encore à l'étude actuellement et précise que l'acheminement de l'électricité reste toujours à la charge de la commune.

La séance est levée à 20h30

